Nations Unies S/PV.8740



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 mars 2020
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 8740e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mardi 3 mars 2020, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 3 mars 2020, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 8740e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité Mme Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont entendu un exposé présenté par Mme Keita.

Les membres du Conseil, Mme Keita et les représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

20-03378 (F) 030320 040320

